

Règlement du fonctionnement de l'action « le shopping aux Galeries, c'est que du bonus ! »

ARTICLE 1 - L'organisateur

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert., avec siège social à 4000 Liège, Place Saint-Lambert n°27, BCE n° 0872.237.361, organise une action avec obligation d'achats dans les commerces des Galeries : « Les le shopping aux Galeries, c'est que du bonus ! ». **Cette action aura lieu du vendredi 28 mars 2025, 9h30 au samedi 5 avril 2025 à 18h30 (sauf le dimanche 30/03/2025)**

ARTICLE 2 - Les participants

La participation au jeu est avec obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne de plus de 18 ans (ne peuvent participer à ce jeu : le personnel du Centre Commercial et de l'hypermarché, les commerçants et leur personnel, le personnel des sociétés ayant participé à l'opération – fournisseurs, animateurs, animatrices, huissier de justice, ainsi que les membres de leur famille – conjoints, ascendants et descendants).

Des cartes jeu seront remises contre tout achat effectué durant la période de concours, pour un minimum d'achat de 25€.

Pour participer, chaque personne devra avoir téléchargé l'App SMILE BY GALERIES ST LAMBERT sur son smartphone et avoir acheté pour au moins 25€ dans les commerces des Galeries St Lambert. Il recevra alors un ticket à scanner via l'app SMILE BY GALERIES ST LAMBERT et si le ticket est gagnant, le participant devra se rendre sur la zone centrale pour récupérer son cadeau. Après la participation, chaque personne sera invitée à noter l'animation sur Google via un QR Code présent sur la zone d'animation et/ou suivre la page INSTAGRAM des Galeries.

La violation de cette règle sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du participant pour l'ensemble de ses participations et pour toute la durée du concours. La participation au concours implique une attitude loyale dans le respect absolu des règles et des droits des autres participants et d'autres parties.

Les hôtes et hôtesse présents sur la zone ont le droit de refuser l'accès aux participants qui tenteraient de frauder et ou de détourner le règlement.

ARTICLE 3 – L'accès au concours, le concept et le déroulement de l'action

Dans le cadre de l'action « Le shopping aux Galeries, c'est que du bonus ! », les Galeries St Lambert offrent l'opportunité de remporter de magnifiques cadeaux via l'App SMILE BY GALERIES ST LAMBERT. Cette action aura lieu tous les jours du vendredi 28 mars 2025 au samedi 5 avril 2025 de 9h30 à 18h30, sauf le dimanche.

Le jeu concours se déroule exclusivement sur l'application mobile "Smile by Galeries St Lambert".

Pour participer, les clients doivent télécharger ladite application et scanner le code QR unique présent sur le ticket de jeu qu'il ont reçu des commerçants des Galeries suite à leur achat de 25€ minimum dans les commerces des Galeries St Lambert. C'est en scannant ce QR Code avec l'app SMILE qu'ils sauront si leur ticket est gagnant ou perdant et donc s'ils ont remporté l'un des cadeaux mis en jeu.

L'application "Smile by Galeries St Lambert " informera les participants, après le scan du code QR, par le biais de l'un des messages suivants :

- **Tickets "Perdants"** : "Dommage, vous n'avez pas été sélectionné pour recevoir un cadeau. Vous êtes encouragé(e) à retenter votre chance en effectuant un nouvel achat chez l'un de nos commerçants participants."
- **Tickets "Gagnants"** : "Félicitations, vous avez remporté un cadeau ! Veuillez-vous rendre au stand Cashback pour le récupérer."

Les détenteurs d'un ticket gagnant devront donc se rendre sur la zone d'animation située au RDC du shopping. Ils seront accueillis par une hôtesse et devront communiquer le code/message qu'ils ont reçu. Ils recevront ensuite leur cadeau de manière 100% aléatoire via le passe-cadeau installé dans le cadeau géant présent sur la zone d'animation.

L'accès au concours nécessite une action de la part du participant.

ARTICLE 4 - Les prix offerts :

La dotation globale du jeu s'élève à près de 10.000 euros de cadeaux fournis par les commerçants participants et gift cards des Galeries St Lambert. Ces cadeaux ne sont ni échangeables, ni compensables, ni remboursables et attribués dans la limite des stocks disponibles.

Les dotations seront remises immédiatement aux participants par les responsables du jeu, au stand désigné à cet effet, en échange du code gagnant attribué par l'application « Smile by Galeries St Lambert ». **Il est impératif que les participants récupèrent leur prix le jour même. Passé ce délai, les prix deviendront la propriété du Centre Commercial et ne pourront plus être réclamés.** Les cadeaux offerts ne sont ni échangeables, ni compensables, ni remboursables.

Par ailleurs, il est expressément entendu que l'organisateur se contente de délivrer les lots gagnés et n'assume aucune responsabilité en tant que producteur, fabricant, fournisseur, vendeur ou distributeur des éléments constituant le lot, quel qu'il soit. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée en aucun cas à l'égard de ces éléments.

L'organisateur du concours ne fait ou ne donne aucune garantie à propos du prix et ne peut être tenue responsable des accidents ou des dégâts occasionnés (in)directement par le prix gagné.

Aucune correspondance écrite ne sera échangée à propos de ce concours, en dehors de celle mentionnée au point précédent.

Le prix est personnel, indivisible, non échangeable en numéraire et non cessible à un tiers. Il devra être accepté tel que décrit ci-dessus.

ARTICLE 5 - Le règlement

Les participants sont supposés connaître et accepter formellement le contenu du présent règlement. La participation au concours implique l'acceptation inconditionnelle du règlement.

L'organisateur se donne le droit de modifier le présent règlement en cours d'action en fonction du nombre de casiers ouverts et du succès de la campagne. Le nombre de participants et le nombre de cadeaux pourront évoluer ou être modifier en fonction de ces éléments.

ARTICLE 6 - Responsabilités

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de données erronées (numéro de téléphone, adresse...), qui pourraient indiquer une adresse incorrecte ou inconnue du participant.

L'organisateur se réserve le droit de mettre fin au concours à n'importe quel moment et ce, sans dédommagement des participants ou de tiers.

Chaque cas qui n'est pas mentionné par le présent règlement sera jugé par l'organisateur. Il n'y a pas d'appel possible contre sa décision.

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de l'indisponibilité du site internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toutes données, des conséquences de tout virus informatique, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

ARTICLE 7 – Les données personnelles

Les données à caractère personnel des participants seront traitées en vue de l'organisation du présent concours ainsi qu'en vue de les informer d'autres actions ou promotions des Galeries St Lambert. L'organisateur se réserve le droit de faire usage à des fins promotionnelles du nom du gagnant, ainsi que des photos et vidéos prises lors de la remise ou lors du déroulement du prix.

Les données personnelles qui sont collectées dans le cadre du présent concours peuvent être utilisées par L'ASBL Association des Galeries St Lambert à des fins de marketing direct. Le participant au concours peut s'opposer à l'utilisation de ces données aux fins décrites ci-dessus et dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles en s'adressant par écrit à : Les Galeries St Lambert, place Saint-Lambert n°27 à 4000 Liège, en joignant une copie du recto de sa carte d'identité. Il peut à tout moment s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de marketing direct en s'adressant par écrit à l'adresse ci-dessus.

ARTICLE 8 – Renseignements

Aucune autre information à propos du concours ne sera fournie, que ce soit par téléphone ou par écrit.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert ont force probante, sauf erreur manifeste, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au concours.

Le présent règlement est conforme au droit belge.

ARTICLE 9 – Plaintes

Toute réclamation relative à ce concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture du jeu à l'adresse suivante :



GALERIES ST LAMBERT
ZE SHOPPING À LIÈGE

ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert
Place Saint Lambert, n°27
4000 - Liège.

Les tribunaux de Liège sont seuls compétents en cas de désaccord à propos de l'interprétation et de l'application du présent règlement.